ADVANCE

CANADA'S BLACK MUSIC BUSINESS COLLECTIVE

FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT

DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE

INITIATIVES POUR L'INDUSTRIE

DE LA MUSIQUE 2023-24







RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Nous nous trouvons présentement sur le territoire traditionnel de nombreuses nations, dont les Mississaugas of the Credit, les Anichinabés, les Ojibwés, les Haudenosaunee et les Wendats, des terres qui abritent aujourd'hui de nombreux peuples divers des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

GRANDES LIGNES

- À propos d'Ontario Créatif et du Bureau ontarien de promotion de la musique
- Aperçu : Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (FOIIM)
- Admissibilité des demandeurs
- Dates limites
- Niveaux de financement
- Activités et dépenses admissibles
- Documents et processus pour présenter une demande
- Critères d'évaluation
- Conseils
- Questions

À PROPOS D'ONTARIO CRÉATIF

L'organisme provincial qui facilite le développement économique, l'investissement et la collaboration dans les industries créatives de l'Ontario, notamment les secteurs de la musique, des livres, des magazines, du cinéma, de la télévision et des médias interactifs numériques.



BUREAU ONTARIEN DE PROMOTION DE LA MUSIQUE





Le Bureau ontarien de promotion de la musique (BOPM) fournit un soutien financier et un appui au développement commercial à l'industrie musicale de l'Ontario grâce au Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique, à AccélératiON et à diverses initiatives stratégiques interentreprises.













APERÇU DU PROGRAMME Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (FOIIM)

Volets

- Création musicale
- Développement des marchés internationaux pour les imprésarios
- Promotion des concerts
- Initiatives pour l'industrie de la musique

Ontario Music Investment Fund (OMIF)

- Vise à fournir des investissements ciblés en matière de développement économique à l'industrie musicale dynamique et diversifiée de la province.
- Soutient les entreprises du secteur de la musique en Ontario ayant un fort potentiel de croissance afin d'optimiser le rendement du capital investi
- Crée davantage de possibilités pour les artistes émergents d'enregistrer et de se produire en Ontario

APERÇU DU PROGRAMME

PRINCIPAUX BUTS DU PROGRAMME:

- Concentrer les ressources sur les entreprises du secteur de la musique à fort potentiel de croissance, en :
 - fournissant des investissements visant à stimuler la croissance à long terme;
 - optimisant le rendement du capital investi et en améliorant les possibilités offertes aux nouveaux talents.
- Renforcer le soutien aux étapes déterminantes de la carrière des artistes.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS:

- Optimiser les recettes, les profits, la création d'emplois, l'investissement privé et les recettes fiscales.
- Assurer la production de propriété intellectuelle (contenu) qui peut appartenir au pays et y être consommée et exportée, de façon à maintenir les revenus et les emplois dans la province.
- Accroître le profil et le prestige de l'Ontario sur la scène mondiale.

OBJECTIFS DES VOLETS DU FOIIM

LE VOLET CRÉATION MUSICALE:

- Soutient les entreprises qui prennent des risques pour découvrir et développer des talents en particulier les artistes émergents et les faire connaître par le truchement de l'enregistrement et de la production, le marketing et la promotion, les tournées et la présentation, et l'édition.
 - Les demandeurs admissibles comprennent les maisons de disques nationales et multinationales, ainsi que les éditeurs de musique nationaux.

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS INTERNATIONAUX POUR LES IMPRÉSARIOS :

- Soutient les entreprises pour qu'elles participent à des activités nationales et internationales qui stimulent la stratégie de développement du marché de l'entreprise (p. ex. la participation à des événements de marché).
 - Les demandeurs admissibles comprennent les sociétés d'imprésarios.

OBJECTIFS DES VOLETS DU FOIIM

LE VOLET PROMOTION DES CONCERTS:

- Soutient les entreprises et les organisations qui produisent des concerts d'artistes canadiens ou en font la promotion, y compris les festivals de musique et les séries de concerts admissibles.
 - Les promoteurs et diffuseurs de concerts sont admissibles.

VOLET INITIATIVES POUR L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE :

- soutient les organisations de l'industrie qui entreprennent des activités de développement et de formation professionnels et d'exportation, effectuer des analyses et des collectes de données sur l'industrie et renforcer les capacités régionales.
 - Les demandeurs admissibles sont les associations commerciales de l'industrie de la musique et les organismes de services musicaux.

APERÇU DU PROGRAMME

ACCÉLÉRATION:

- Soutenir les entreprises de la musique nouvelles et émergentes appartenant à des Noirs et à des Autochtones qui présentent un fort potentiel de retombées économiques et culturelles.
 - Exemples d'entreprises musicales admissibles: maisons de disques, éditeurs de musique, gérants d'artistes, promoteurs de concerts, diffuseurs de festivals, imprésarios, studios d'enregistrement, entreprises de production musicale, baladodiffuseurs et propriétaires d'une plateforme de contenu original, éditeurs de musique et entreprises de marketing musical.

POLITIQUES DU PROGRAMME

- Veuillez consulter notre document sur les politiques du programme pour obtenir plus de détails concernant nos attentes en matière de respect des lieux de travail, de diversité et d'accessibilité.
- Tous les demandeurs doivent signer un affidavit du demandeur.
- Le document sur les politiques du programme fournit également des renseignements clés sur le processus de présentation des demandes, les exigences en matière de rapports et les autres obligations des demandeurs retenus, et contient un gabarit d'entente complet.

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ et INCLUSION

- Ontario Créatif valorise et favorise la diversité et la parité entre les genres au sein des industries de la création, et ce, à tous les niveaux et tous les postes
- Nous reconnaissons que de nombreuses communautés continuent de faire face à des obstacles systémiques qui les empêchent de prendre une part significative à ces industries.
- À ce titre, Ontario Créatif applique une lentille de diversité, d'équité et d'inclusion à de multiples critères d'évaluation.
- Nous attendons des auteurs de demande proposant des projets/activités qui favorisent, reflètent et renforcent la diversité et la parité entre les genres en Ontario qu'ils fassent état, de manière tangible, d'un engagement véritable et durable à l'égard de ces communautés en quête d'équité.
- Ontario Créatif encourage les demandes émanant de sociétés dirigées par des PANDC (personnes autochtones, noires ou de couleur) ou des francophones, et celles provenant de personnes qui répondent à la définition provinciale de la diversité.

Volet
Initiatives pour
l'industrie de
la musique

ADMISSIBILITÉ DES DEMANDEURS

Associations professionnelles et organismes de services dans l'industrie de la musique

- mener des activités en lien avec la musique en Ontario;
- desservir les artistes, sociétés et entrepreneurs ontariens exerçant dans l'industrie de la musique;
- faire preuve d'expertise et d'expérience dans la mise en œuvre d'activités ou de programmes permettant de soutenir l'industrie;
- être un organisme sans but lucratif canadien;
- s'assurer qu'au moins <u>60 %</u> de la base de membres nationale doit être établie en Ontario.

ADMISSIBILITÉ DES DEMANDEURS

Tous les demandeurs admissibles doivent aussi :

- Être constitué en société en Ontario ou au fédéral Have a head office in Ontario
- Avoir des membres du personnel de direction clés qui sont des citoyens canadiens ou des résidents permanents, vivant en Ontario.
- Être en règle avec Ontario Créatif au moment du dépôt de la demande.

Les nouveaux demandeurs <u>DOIVENT</u> contacter le Bureau ontarien de promotion de la musique (BOPM) au moins deux semaines avant la date limite de dépôt des demandes pour discuter de leur admissibilité.

DATES LIMITE ET NIVEAUX DE FINANCEMENT

Date limite: Les demandes sont reçues continuellement jusqu'au Jeudi 27

octobre 2022, 17h

Demande minimum: 10 000 \$

Demande maximum: 300 000 \$ par cycle de financement

- Les demandeurs peuvent présenter plus d'une demande.
- Le financement total provenant de toutes les sources gouvernementales ne doit pas dépasser 75 %.
- La contribution du FOIIM ne doit pas dépasser 50 % du budget.

PÉRIODE DE DÉPENSES

- Les activités doivent avoir lieu dans une période de 12 mois (maximum) entre le 14 avril 2022 31 décembre 2023.
- Les dépenses peuvent commencer dès qu'une demande a été présentée, à condition qu'un certificat d'assurance valide soit en place.
- Pour les activités liées à des événements (p. ex. des présentations, des conférences), les demandes doivent être présentées au moins 8 semaines avant l'événement.
- Les demandeurs qui choisissent de commencer les dépenses avant l'approbation du financement le font à leurs propres risques.

EXEMPLE DE PÉRIODE D'ACTIVITÉS

31 mars, 2023 - 31 décembre, 2024



Activités et coûts admissibles

ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

Développement stratégique

• Soutient les organismes de production musicale pour relever les défis et augmenter les possibilités au profit des intervenants.

Renforcement des capacités

 Soutient les activités qui favorisent l'efficacité stratégique et organisationnelle au profit des membres et des intervenants de l'organisation qui présente la demande.

Développement commercial

Soutient les activités industrielles interentreprises et les initiatives de développement de l'audience entre entreprises et particuliers, qui permettent de créer des pistes commerciales, des ventes et des relations pour les intervenants.

Développement professionnel

 Soutient la création et la mise en œuvre de possibilités d'apprentissage dans le secteur de la musique.

ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

Développement des compétences

• Soutient les initiatives de formation destinées aux professionnels qui travaillent dans l'industrie de la musique.

Développement des marchés

Soutient les missions commerciales et activités d'exportation interentreprises, la présentation d'artistes ontariens et les initiatives stratégiques visant à relever les défis et à augmenter les possibilités pour les entreprises et les artistes ontariens.

Innovation numérique

 Soutient de nouvelles initiatives visant à rehausser le profil et à renforcer l'impact économique de la musique de l'Ontario.

Équipement et logiciel

• Coût de l'achat d'équipement, de matériel et de logiciels (doit être calculé au prorata ou amorti selon la formule décrite dans les lignes directrices).

ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

Frais administratifs et indirects

• Par exemple, le salaire du personnel, les locaux et les services d'entreprise (jusqu'à un maximum de 25 % du budget total!).

Nouveau poste:

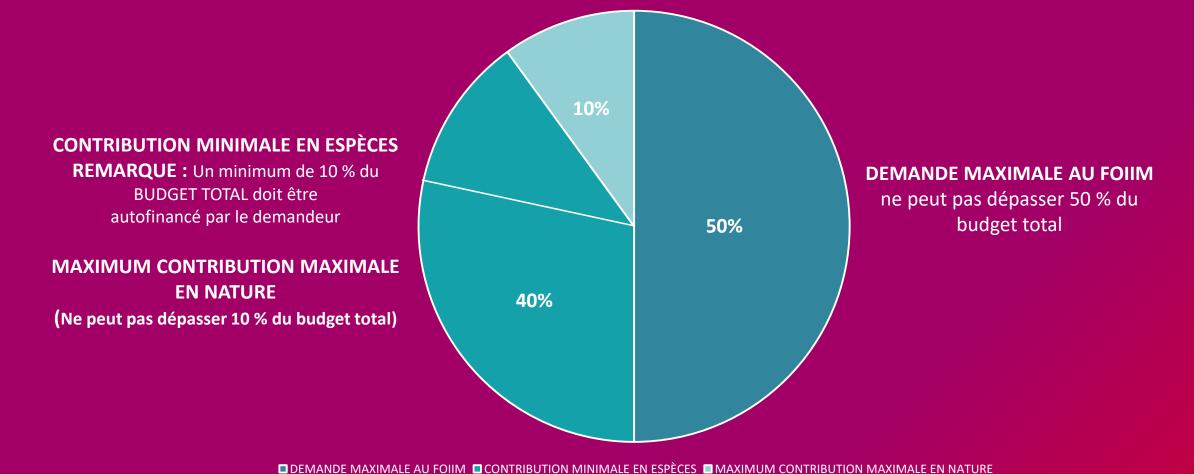
Le coût d'un nouveau poste créé à la suite de l'activité proposée (salarié ou contractuel) peut être inclus comme un poste budgétaire distinct dans le budget de l'activité.

- Titre et description du poste
- Nom complet de l'employé ou du sous-traitant engagé (à temps plein ou à temps partiel?)
- Date d'embauche
- Comment le recrutement a eu lieu
- Plan de maintien en poste

ONTARIO CREATES | MILINFORMATION SESSION

BUDGETS ET FINANCEMENT

SOURCES DE FINANCEMENT



FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE PLAN FINANCIER DU VOLET INITIATIVES POUR L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE Nom de l'organisation : Instructions : -Veuillez remplir les cellules VERTES. PLAN FINANCIER SOURCES DE FINANCEMENT MONTANT DESCRIPTION EXIGENCES DU FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE AUTOFINANCEMENT FINANCEMENT PRIVÉ SERVICES EN NATURE OU À TITRE GRATUIT 25 % MAXIMUM : Les services en nature ne peuvent dépasser 25 % du budget total. AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (CONFIRMÉ) 75 % MAXIMUM : Le financement total provenant de toutes les sources publiques (c.-à-d. le gouvernement, le Fonds ontarien AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (EN ATTENTE DE CONFIRMATION) d'investissement dans l'industrie de la musique) ne peut dépasser 75 % du budget total. DEMANDE AU FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE 50 % MAXIMUM : Des exceptions peuvent être considérées au cas par cas. NOTA: Le montant total du budget dans l'onglet Flan financier doit être ÉGAL au montant total des dépenses dans l'onglet Sammaire BUDGET TOTAL du budget . ADMISSIBILITÉ FINANCIÈRE POURCENTAGE SOURCES DE FINANCEMENT TEST EXIGENCES DU FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE AUTOFINANCEMENT FINANCEMENT PRIVÉ 25 % MAXIMUM : Les services en nature ne peuvent dépasser 25 % du budget total. SERVICES EN NATURE OU À TITRE GRATUIT TEST: Les services en nature ou à titre gratuit (onglet Plan de financement) doivent être ÉGALES au total de toutes les dépenses en nature (onglet *Sonnaire du budhet*). 75 % MAXIMUM: Le financement total provenant de toutes les sources publiques (c.-à-d. le gouvernement, le Fonds ontarien AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (CONFIRMÉ) AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (EN ATTENTE DE CONFIRMATION) d'investissement dans l'industrie de la musique) ne peut dépasser 75 % du budget total. TEST: Le montant de la demande au Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (onglet Flan de financament) DEMANDE AU FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUS doit être égal au montant de la demande au Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (onglet *Sommaire du* BUDGET TOTAL TEST: Le budget total (onglet Flan financier) doit être égal au total des dépenses (onglet Sammaire du budget).

ADMISSIBILITÉ FINANCIÈRE							
SOURCES DE FINANCEMENT	POURCENTAGE	TEST					
AUTOFINANCEMENT	23.29%						
FINANCEMENT PRIVÉ	10.96%						
SERVICES EN NATURE OU À TITRE GRATUIT	10.96%	RÉUSSITE					
AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (CONFIRMÉ)	5.48%	RÉUSSITE					
AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (EN ATTENTE DE CONFIRMATION)	0.00%	REUSSIIE					
DEMANDE AU FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE	49.32%	RÉUSSITE					
BUDGET TOTAL	100%	RÉUSSITE					

ADMISSIBILITÉ FINANCIÈRE				
SOURCES DE FINANCEMENT	POURCENTAGE	TEST		
AUTOFINANCEMENT	5.48%			
FNANCEMENT PRIVÉ	10.96%			
SERVICES EN NATURE OU À TITRE GRATUIT	10.96%	ÉCHEC		
AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (CONFIRMÉ)	23.29%	RÉUSSITE		
AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (EN ATTENTE DE CONFIRMATION)	0.00%	NE035IIE		
DEMANDE AU FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE	49.32%	RÉUSSITE		
BUDGET TOTAL	100%	Veuillez remplir/vérifier la ou les feuilles de calcul du budget		

SOMMAIRE DU BUDGET DU VOLET INITIATIVES POUR L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE DU FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE DE 2020-2021

Nom de l'organisation :	Music Is Fun Inc.
In a furration a .	-AUCUNE ACTION REQUISE : Cette feuille de calcul se remplit automatiquement.
	-Veuillez passer à la feuille de calcul du budget pour chaque activité dans l'onglet Budget - Activité X.

SOMMAIRE DU BUDGET

NOM DE L'ONGLET	TITRE DE L'ACTIVITÉ	С	CHARGE AYANT UN EFFET SUR LA TRÉSORERIE DÉPENSES EN ESPÈCES		d	COÛT TOTAL	DEMANDE AU FONDS D'INVESTISSEMEN T DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE	
Budget - Activité nº 1	présentations promotionnelles	\$	15,000.00	\$	4,000.00	\$	19,000.00	\$ 10,000.00
Budget - Activité nº 2	conférences	\$	17,500.00	\$	-	\$	17,500.00	\$ 8,000.00
Budget - Activité nº 3		\$	-	\$	-	\$	-	\$ -
Budget - Activité nº 4		\$	-	\$	-	\$	-	\$ -
Budget - Activité nº 5		\$	-	\$	-	\$	-	\$ -
Budget - Activité nº 6		\$	-	\$	-	\$	-	\$ -
Budget - Activité nº 7		\$	-	\$	-	\$	-	\$ -
TOTAL DE TOUTES LES ACTIVI	TÉS :	\$	32,500.00	\$	4,000.00	\$	36,500.00	\$ 18,000.00

FRAIS ADMINISTRATIFS ET INDIRECTS

TOTAL de toutes les activités admissibles, excluant les frais administratifs et indirects	\$	32,500.00
TOTAL de tous les frais administratifs et indirects	\$	4,000.00
POURCENTAGE de tous les frais administratifs et indirects		12.31%
TEST D'ADMISSIBILITÉ: Les frais administratifs et indirects ne peuvent pas dépasser 25 % du total de toutes les activités admissibles.		

Matériel d'application & Processus

DOCUMENTS ET PROCESSUS POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Disponibles sur le Portail de demande en ligne d'Ontario Créatif

apply.ontariocreates.ca

Les sections comprennent :

- Coordonnées de l'entreprise
- Renseignements sur l'entreprise
- Activités
- Reconnaissance de l'exigence en matière de couverture d'assurance

DOCUMENTS ET PROCESSUS POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Envoyez un courriel à l'adresse applyhelp@ontariocreates.ca pour obtenir un soutien technique

Sommaire des documents justificatifs (section 5):

- Modèle de budget des activités
- Le budget de fonctionnement d'une année à l'autre
- Plan d'activités/plan stratégique de l'entreprise
- Statuts de constitution
- États financiers
- Les autres documents justificatifs sont facultatifs (ils renforceront votre demande)

PLAN D'AFFAIRES/PLAN STRATÉGIQUE

Business Plan

- Profil du demandeur
- Stratégie de l'entreprise
- Aperçu des activités de l'entreprise
- Analyse FFPM de l'entreprise
- Gestion des risques et plans d'atténuation
- Justification du financement du FOIIM

Plan stratégique

- Vision, mission et valeurs
- Aperçu des activités et des buts
- Échéanciers
- Gestion des risques et plans d'atténuation
- Plans opérationnels
- Justification du financement du FOIIM

CRITÈRES D'ÉVALUATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Antécédents 20%

- Antécédents et capacité organisationnelle (ressources financières, humaines) à exécuter efficacement les activités
- Présence de diversité au sein de l'entreprise

Risque financier 5%

- Capacité financière à entreprendre efficacement les activités
- Stabilité et solidité de la situation financière

Proposition générale 30%

- Rigueur de la documentation
- Faisabilité de l'échéancier, du budget et du plan de financement
- Consultation et participation des communautés en quête d'équité, et collaboration avec celles-ci

Pertinence et soutien aux nouveaux talents 10%

- Répond à un besoin des intervenants et/ou à un enjeu de l'industrie.
- Mesure dans laquelle le candidat se concentre sur les artistes émergents.

Résultats escomptés 25%

- Retombées économiques et culturelles
- Résultats attendus bien documentés
- Explication claire du rendement du capital investi prévu
- Incidence sur les membres et les intervenants.

Durabilité 10%

 Planification stratégique tournée vers l'avenir et accent mis sur la croissance et la durabilité à long terme.

CONSEILS

- 1. Commencez bien à l'avance et lisez attentivement les directives et les exigences de la demande.
 - Certains éléments (tels que les états financiers) peuvent nécessiter un temps de préparation supplémentaire. Vous devez également vous assurer que votre entreprise et vos activités sont admissibles et correspondent bien au programme.
- 2. Soyez réaliste dans votre demande de financement et dans vos prévisions de résultats. Établissez un budget d'activités qui correspond aux antécédents, à la capacité et au stade de croissance de l'entreprise. Les résultats prévus doivent sembler raisonnables et réalisables; il est donc important d'expliquer pourquoi ou comment les résultats prévus seront atteints.
- 3. Revérifiez votre travail.
 - Relisez attentivement votre demande pour en vérifier l'orthographe, la grammaire et l'exhaustivité. Assurez-vous qu'aucun problème n'apparaît dans votre budget d'activités. Si possible, demandez à quelqu'un d'autre de lire la demande avant de la soumettre.
- 4. Ne sous-estimez pas l'importance des documents de soutien.

 Cette information permet de construire votre dossier, d'ajouter de la crédibilité et de renforcer votre demande globale.
- 5. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser.

 Le BOPM est là pour vous aider. Si vous avez besoin de précisions ou si vous avez des questions concernant l'admissibilité ou les activités proposées, veuillez communiquer avec le personnel du BOPM idéalement au plus tard deux semaines avant la date limite du programme.



Date limite: Jeudi, 27 octobre, 2023 à 17 h

Bureau ontarien de promotion de la musique omo@ontariocreates.ca

Coordonnateur de programme 416-642-6696